

Procès-verbal du Conseil Municipal du 18 JANVIER 2024

Auzielle, le 18 janvier 2024

Madame le Maire, Michèle SEGAFREDO, ouvre le Conseil à 20h35.

12 conseillers sont présents, sur les 19 en exercice et 04 sont représentés par procuration.

Présents : Mireille ARNOULT, Johana ATTAÏECH, Marie-Claude BLAD, Etienne BREMAND, Jean-Philippe CAMES, Francis EARD, Mathieu JEAN, , Bruno PASTUREL, Chantal RESTES, Frédéric RESTES, Michèle SEGAFREDO, Jean TERRAL.

Absents représentés : Karine BOUILLOUD (Mme SEGAFREDO), Julie SORLI (pouvoir M.BREMAND), Sylvie LEONELLI (M.PASTUREL), Christel RINCENT (M.CAMES) .

Absents ou excusés : Frédéric DOLE, Pascale FLAGEL , Jean-Marie FREU,.

Secrétaire de séance : Johana ATTAÏECH.

Le quorum est atteint.

Madame le Maire indique qu'a été prise en compte la demande de modification du PV du dernier conseil municipal, suite à un mail du 15 janvier de Madame ATTAÏECH. Le PV modifié a été transmis à l'ensemble des membres du conseil municipal, pour prise en compte, par mail du 17 janvier. Ceci ne convenant pas, ses propos sont repris mot pour mot. Elle demande aux conseillers de lire le PV remis et soumet à l'approbation du Conseil Municipal ledit procès-verbal.

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023 est approuvé à la majorité avec une abstention.

Madame le Maire informe l'assemblée, qu'une délibération concernant un Décision modificative est rajoutée à l'ordre du jour, des virements de crédits étant nécessaires, comme relevé par la Trésorerie.

Madame le Maire informe l'assemblée, qu'il n' y a pas eu de décisions prise au titre de sa délégation de compétence, conformément à l'article L 2122-2 du CGCT.

Le premier point abordé à l'ordre du jour porte sur l' **Aide au recrutement du Centre de gestion**

Madame le Maire fait part au Conseil municipal de l'existence, au Centre de Gestion de la Haute-Garonne, d'un service d'aide au recrutement créé conformément à l'article L. 452-44 du Code général de la fonction publique.

Ce service propose aux collectivités territoriales qui le sollicitent de les aider dans toutes leurs démarches relatives au recrutement des agents de catégorie A, B et C.

L'intervention du CDG31 est soumise à la signature d'une convention établie par ses services qui précise les conditions générales (les modalités) d'intervention ainsi que le tarif correspondant.

Vu le besoin de recrutement d'un nouveau Secrétaire général en raison de la mutation externe de l'actuel et de l'importance de ce poste, Madame le Maire souhaite faire appel à l'aide au recrutement proposée par le CDG31.

Monsieur PASTUREL demande si la diffusion sur différents supports a été faite.

Madame la Maire indique que l'annonce a été diffusée sur Pôle Emploi, Emploi territorial, Emploi Public et LinkedIn.

MAIRIE D'AUZIELLE

Madame ARNOULT demande si une publication sur « Panneau pocket » sera à faire, comme elle l'a vu récemment sur la Commune de Montlaur.

Madame le Maire indique y être favorable, avec un lien sur Emploi territorial.

Madame le Maire précise que le poste est ouvert sur une catégorie B, au vue de la technicité demandée.

Vote pour : Mireille ARNOULT, Johana ATTAÏECH, Marie-Claude BLAD, Etienne BREMAND, Jean-Philippe CAMES, Francis EARD, Mathieu JEAN, , Bruno PASTUREL, Chantal RESTES, Frédéric RESTES, Michèle SEGAFREDO, Jean TERRAL, Karine BOUILLOUD (pouvoir Mme SEGAFREDO), Julie SORLI (pouvoir M.BREMAND), Sylvie LEONELLI (pouvoir M.PASTUREL), Christel RINCENT (pouvoir M.CAMES)

Vote contre :

Abstention :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- **D'APPROUVER** les termes du formulaire de demande d'intervention du service d'aide au recrutement du Centre de Gestion,
- **D'AUTORISER** le Maire à faire appel à ce service pour le recrutement de SECRETAIRE GENERAL sur le grade de rédacteur, en choisissant les interventions – Analyse de l'adéquation entre le profil et les candidatures/Jury de recrutement/Mise en situation des candidats, pour un montant global de 780€ et à signer la convention
- **DE PREVOIR** les crédits nécessaires au budget 2024.

Le deuxième point abordé à l'ordre du jour porte sur la **Majoration du prix des repas non commandés et la modification du règlement de la cantine**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal les tarifs appliqués à ce jour pour les repas commandés au Service Commun de restauration du SICOVAL,

Depuis le 1er Novembre 2022, les tarifs sont les suivants :

- Maternelle : 3,99 €
- Élémentaire : 4,09 €
- Adulte : 5,67 € "

Devant la recrudescence du nombre d'enfant dont les repas n'ont pas été commandés dans les délais prévus au règlement de la cantine remis chaque début d'année aux parents, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver un prix forfaitaire, des repas non commandés de 10€.

Par ailleurs il est proposé de modifier le règlement de la cantine, ainsi que son annexe, joints à la présente délibération.

Madame RESTES précise tout le travail supplémentaire que cela engendre, au niveau des commandes à reprendre, des agents de restauration, des animateurs de L'ALAE, qui doivent donner leur repas aux enfants non inscrits. Elle précise que les enfants ont tout de même été accueillis.

Cela concerne 10 même familles. Les familles considère que ce n'est pas grave et que les animateurs de l'ALAE vont se débrouiller.

Monsieur CAMES rappelle la simplicité de la réservation à faire à l'année sur le portail enfance. Plusieurs communications ont été faites cet été, à la rentrée notamment. Pour expliquer la procédure de réservation, qui se fait en sélectionnant le repas, les jours, en quelques clics.

Monsieur PASTUREL précise que seuls les repas pris sont facturés, contrairement à d'autres communes.

Mairie d'Auzielle – Le Village – 31650 AUZIELLE

Téléphone : 05 61 00 07 60 - Email : secretariat@mairie-auzielle.fr

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 9h-12h et 14h-18h, vend. 9h-12h et 14h-17h.

MAIRIE D'AUZIELLE

Monsieur CAMES rappelle que trois jours de carence existent. Cette pratique existe dans d'autres communes. Le prix de 10€ a été posé pour marquer les esprits.

Monsieur BREMAND demande si il est prévu de mettre un mot dans les cahiers des enfants.

Madame RESTES indique que tout passe par le portail enfance.

Vote pour : Mireille ARNOULT, Johana ATTAÏECH, Marie-Claude BLAD, Etienne BREMAND, Jean-Philippe CAMES, Francis EARD, Mathieu JEAN, , Bruno PASTUREL, Chantal RESTES, Frédéric RESTES, Michèle SEGAFREDO, Jean TERRAL, Karine BOUILLOUD (pouvoir Mme SEGAFREDO), Julie SORLI (pouvoir M.BREMAND), Sylvie LEONELLI (pouvoir M.PASTUREL), Christel RINCENT (pouvoir M.CAMES)

Vote contre :

Abstention :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- **D'APPROUVER** la majoration du prix forfaitaire des repas à hauteur de 10€ .
- **DE MODIFIER** le règlement de la cantine et son annexe.

Le troisième point abordé à l'ordre du jour porte sur la **Décision modificative n°2**

Madame le Maire indique au Conseil municipal qu'une insuffisance de crédit au compte 1641 Emprunts en euros de 200€ ne permettant pas de liquider une échéance de prêt pour le mois de décembre 2023, une décision modificative doit être validée.

De la même façon, une insuffisance de crédit au compte 7391178 Autres restitutions au titre de dégrèvements sur contributions directes doit être régularisée, 1 800€ manquant au chapitre 014.

F O N C T I O N N E M E N T	d é p e n s e s	Chapitre	Article	Désignation	Montants BP	DM n°1	DM n°2	Montant BP + DM
		012 CHARGES DE PERSONNEL	x	x	800 000	- 55 000	-1 800	743 200,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUIT	x	x	13 500	0	1 800	15 300,00		
I N V E S T I S S E M E N T	d é p e n s e s	Chapitre	Article	Désignation	Montants BP	DM n°1	DM n°2	Montant BP + DM
		16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1641	Emprunts en euros	73 484,00	0	200	73 684,00
		20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2031	Frais d'études	250 558,33	- 40 000	-200	210 358,33

Mairie d'Anzielle – Le Village – 31650 AUZIELLE

Téléphone : 05 61 00 07 60 - Email : secretariat@mairie-auzielle.fr

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 9h-12h et 14h-18h, vend. 9h-12h et 14h-17h.

MAIRIE D'AUZIELLE

Cette restitution n'a pas été prévue au budget, car il s'agit d'un remboursement d'une recette indue issue de la réforme sur la taxe d'habitation (TH). Techniquement la TH a été supprimée en 2020. Une recette l'a remplacé, avec un coefficient correcteur figé en 2017. Les communes qui sur la période 2017-2020 ont augmenté leur taux de TH, ont donc perçu une recette indue.

L'Etat aurait dû faire cette régularisation en 2021, mais a reporté son application dans la loi de finance 2023. La Commune n'a pas eu l'information avant le vote du budget. information de la Commune.

Les données retenues pour son calcul sont les suivantes :

Données	Montants
Base THp communale 2020	1 005 223 €
Différence de taux constatée entre 2017 et 2019	0,42 %
Montant du prélèvement	4 222 €

Pour rappel le taux 2017 voté était de 20,78% et le taux de 2019 était de 21,20.

Monsieur PASTUREL indique qu'il y a eu une erreur de fichier excel lors de l'élaboration du BP 2023, pour la prévision des dépenses d'emprunts.

Mme le Maire soumet au vote du Conseil Municipal la Décision Modificative (DM n°2) qui amende les lignes du BP2023, sans modifier l'équilibre global du budget voté le 4 avril dernier.

Vote pour : Mireille ARNOULT, Johana ATTAÏECH, Marie-Claude BLAD, Etienne BREMAND, Jean-Philippe CAMES, Francis EARD, Mathieu JEAN, , Bruno PASTUREL, Chantal RESTES, Frédéric RESTES, Michèle SEGAFREDO, Jean TERRAL, Karine BOUILLOUD (pouvoir Mme SEGAFREDO), Julie SORLI (pouvoir M.BREMAND), Sylvie LEONELLI (pouvoir M.PASTUREL), Christel RINCENT (pouvoir M.CAMES)

Vote contre :

Abstention :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°2 ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à effectuer toute démarche et à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Ouvrant les **questions diverses**,

Madame ARNOULT rapporte que le Festival de cinéma « Moteur » organisé par Studio 7, a connu un bon succès, avec des films en avant-première. Une très belle décoration a été faite et mérite d'être vue, car toujours en place.

La Médiathèque participe à la « Nuit de la lecture » en partenariat avec la MJC, qui aura lieu vendredi 19 janvier à 19h00.

La chorale va se produire en concert à Toulouse à Saint-Cyprien le 07 février.

Monsieur BREMAND évoque le « Bar amitié » qui rencontre aussi un franc succès.

Monsieur CAMES indique que le CCAS a organisé samedi dernier une Animation musicale avec le partage de galettes.

Monsieur BREMAND parle de la matinée des Jardins familiaux le 27 avril.

Le broyage des sapins s'est bien déroulé.

Mairie d'Auzielle – Le Village – 31650 AUZIELLE

Téléphone : 05 61 00 07 60 - Email : secretariat@mairie-auzielle.fr

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 9h-12h et 14h-18h, vend. 9h-12h et 14h-17h.

MAIRIE D'AUZIELLE

Madame le Maire indique que le recensement a débuté sur la Commune aujourd'hui. 3 agents recenseurs sont répartis sur 3 zones de la Commune. Il est possible de faire le recensement par internet avec un code remis dans le courrier reçu.

Monsieur BREMAND rappelle la réunion de la Commission cadre de vie mardi 23 janvier, avec comme thématique la plantation d'arbres.

La séance est close à 21h43.

La parole est ensuite donnée au public.

Madame PASTUREL propose de faire un affichage municipal lors du décès des administrés, avec l'accord des familles, qui pourrait être demandé par l'agent d'état civil. Il pourrait se faire dans les commerces.

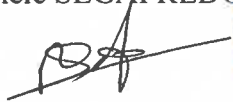
Madame le Maire est d'accord avec la possibilité d'un affichage.

Monsieur CAMES indique que si une publication se fait sur panneau pocket, elle sera diffusée au-delà de la Commune.

Madame ARNOULT précise que déjà la diffusion sur les Echos de la Marcaissonne est demandée par l'agent d'état civil.

Ce procès-verbal du Conseil Municipal du 18/01/2024 a été dressé le 19/01/2024 à Auzielle, conjointement avec le secrétaire de séance, Johana ATTAÏECH, après approbation de Madame le Maire, Michèle SEGAFREDO.

Le Maire,
Michèle SEGAFREDO



Le secrétaire de séance,
Johana ATTAÏECH.

